



Commune de **BAYET** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-01/12/2022**
Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 12 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE 1^{er} DECEMBRE à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.
Date de convocation : 24 novembre 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, DUBOCAGE Angélique, HADJI
Nadia, HORNBERGER Olivier, LACOMBE Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique,
MAY Nathalie, MENAT Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, BORDE Sandrine, MASSON Joffrey,

Pouvoirs : BIDET Grégory à POUYET Michel
BORDE Sandrine à BUSSERON Philippe
MASSON Joffrey à DUBOCAGE Angélique

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 12-01/12/2022

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de faire une demande de
subvention à l'Etat dans le cadre du DETR, car, suite à la grêle du 4 juin dernier, les toitures des
bâtiments scolaires ont été réparées, mais des fuites apparaissent à l'école, car les tuiles ont été
fragilisées et avec l'arrivée du froid et de la pluie, elles se fendent. Il s'avère nécessaire de la refaire
entièrement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Nature des investissements : Réfection complète des toitures de l'école (salle isolée : 24 006,80 €
HT et bâtiment principal : 80 032,84 € HT) : 104 039,64 € HT

Approuve le plan de financement de ces travaux dans les conditions suivantes :

- Etat (DETR) : 83 231,71 € (80 %)
- Autofinancement : 20 807,89 € (20 %)

– Mandate Monsieur le Maire pour demander le versement de la subvention et l'autorise à signer
tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et notification ou publication le : 5/12/2022

Le Maire,